

Fiche Info Financière

Assurance Vie en Branche 21

Fiche info financière
Assurance-vie

Credit Security Plan de North Europe Life Belgium

Type d'assurance Vie

Assurance décès temporaire à capital décroissant de la Branche 21 de North Europe Life Belgium SA, entreprise d'assurance de droit belge.

Garanties

Garantie décès

En cas de **décès** pendant la durée du contrat, North Europe Life Belgium (« NELB ») rembourse le solde restant dû assuré du prêt à tempérament à la date du décès, suivant le tableau des capitaux assurés.

Le client est libre de déterminer le capital assuré mais celui-ci s'élève au maximum au montant du crédit. Le capital assuré diminue au cours du contrat proportionnellement à l'encours du solde du crédit.

Garantie complémentaires optionnelles

Credit Security Plan offre la possibilité de souscrire des garanties complémentaires qui ne peuvent être souscrites qu'en combinaison avec l'assurance principale décès.

- **Maladie grave** : Lorsqu'une des maladies graves définies dans les conditions générales est diagnostiquée par un médecin après la souscription du contrat, NELB rembourse (après un délai de carence de 30 jours) le capital restant dû assuré du crédit à la date du diagnostic, et le contrat prendra entièrement fin. L'assureur n'intervient toutefois pas pour un sinistre survenant dans les 90 jours de la prise d'effet du contrat (délai d'attente).
- **Incapacité de travail** : En cas d'incapacité de travail complète (soit minimum 67%), NELB rembourse, après un délai de carence de 60 jours, le montant assuré des mensualités du crédit pendant la durée de l'incapacité de travail.
- **Chômage** : Au cas où l'assuré perd son emploi pour des raisons indépendantes de sa volonté, l'assureur rembourse le montant assuré des mensualités du prêt pendant maximum 12 mois, après une période de carence égale à la période couverte par l'indemnité de licenciement (avec un minimum de 3 mois) à compter du premier jour du mois qui suit la notification du licenciement. L'assureur n'intervient toutefois pas pour un sinistre survenant dans les 3 mois de la prise d'effet du contrat (9 mois en cas de licenciement collectif). Seuls les salariés ont la possibilité de souscrire cette garantie.
- **Hospitalisation** : En cas d'hospitalisation de l'assuré, l'assureur lui verse, après un délai de carence de 14 jours, une indemnité journalière de 7 € à partir du jour qui suit l'hospitalisation et avec un maximum de 2 mois. Cette indemnité est payable à la fin de l'hospitalisation.

Les garanties chômage et hospitalisation ne sont pas cumulables et ne peuvent être souscrites qu'en combinaison avec l'assurance principale décès et la couverture incapacité de travail. Elles sont assurées par Partners Assurances S.A., entreprise d'assurances de droit belge agréée par la BNB sous le n° 964, située 2 Boulevard du Roi Albert II à 1000 Bruxelles.

Certains risques sont expressément exclus (p.ex. le décès consécutif à un suicide dans la première année du contrat). En outre, NELB peut également refuser son intervention si la déclaration de santé remplie par l'assuré à la souscription du contrat ne correspond pas à son état de santé à ce moment-là.

Veillez-vous référer aux Conditions Générales de ce produit pour la liste exhaustive des exclusions applicables.

Public cible

Credit Security Plan s'adresse aux personnes physiques âgées de 18 à 70 ans qui, à la conclusion d'un contrat de prêt à tempérament, souhaitent protéger leurs proches en leur évitant d'avoir à se soucier du remboursement du crédit en cours en cas de décès.

Pour les couvertures décès et maladie grave, vous ne pouvez pas avoir plus de 70 ans à la souscription du contrat d'assurance, ni plus de 75 ans à la date d'échéance de celle-ci.

Pour les couvertures incapacité totale de travail et chômage, vous ne pouvez être âgé de plus de 65 ans à la date d'échéance. De plus, pour la couverture chômage, vous devez être en service depuis au moins 12 mois sans interruption chez le même employeur au moment de la souscription de l'assurance.

À la souscription du contrat d'assurance, certaines formalités médicales pourraient être requises en fonction de votre situation personnelle et du capital à assurer.

Frais

La prime englobe la prime pure pour garantir le risque de décès et les risques liés aux garanties complémentaires optionnelles, ainsi que les frais de distribution et de fonctionnement de North Europe Life Belgium.

Des frais forfaitaires de 10 € sont portés en compte à chaque échéance de la prime principale décès au titre de frais de gestion. Il n'y a pas de frais de fractionnement d'application à ce contrat.

En cas de rachat, une indemnité égale à 5% de la valeur de rachat théorique, avec un minimum de 75 € s'applique. Le pourcentage de 5% diminue d'1% par an durant les 5 dernières années de la police.

Durée

Credit Security Plan a une durée déterminée qui correspond à la durée du crédit à tempérament mentionné dans le contrat d'assurance.

Le contrat d'assurance prend fin dans les situations suivantes :

- à la date de la dernière échéance de remboursement du crédit (selon le tableau des capitaux assurés);
- en cas de décès de l'assuré pendant la durée du contrat ou après une intervention de l'assureur pour la garantie complémentaire maladie grave ;
- en cas de résiliation par le preneur d'assurance pendant le délai de réflexion ;
- en cas de rachat total par le preneur d'assurance.

Prime

Le montant de la prime dépend de plusieurs critères de segmentation tels que le montant emprunté à assurer, la durée du contrat et l'âge et l'état de santé de l'assuré à la souscription.

Pour de plus amples informations sur les critères de segmentation, veuillez consulter notre site internet : <https://www.nelb.be/fr/Segmentation/segmentation.html>.

La prime peut également dépendre de l'issue d'une évaluation médicale de l'état de santé de l'assuré.

La prime relative aux garanties décès, maladie grave et incapacité de travail est une prime unique couvrant l'assuré pour toute la durée du crédit.

La prime relative à la couverture chômage et hospitalisation est payable annuellement à la date d'échéance de cette couverture.

Pour obtenir une simulation personnalisée ou pour recevoir une proposition d'assurance vous pouvez vous adresser à l'un de nos intermédiaires d'assurances.

Fiscalité

Une taxe de 2% est retenue sur les versements effectués par le preneur d'assurance.

Les primes du Credit Security Plan ne donnent pas droit à une réduction d'impôts.
La prestation par NELB n'est pas sujette à imposition (à l'exception de droits de succession éventuels).

Le régime fiscal décrit ci-dessus est le régime s'appliquant à un client particulier, personne physique résident belge, et est basé sur les dispositions légales en vigueur ainsi que les informations disponibles officiellement à la date du 11/09/2021. La fiscalité peut faire l'objet de modifications.

Rachat / Reprise

Le contrat Credit Security Plan peut être résilié à tout moment, moyennant une demande écrite, datée et signée. Dans ce cas la valeur de rachat, telle que définie dans les Conditions Générales, sera remboursée.

La valeur de rachat peut-être nettement inférieure au montant de la prime initiale, étant donné que la plus grande partie de la prime assure les capitaux plus élevés au début du contrat.

Information

La décision de souscrire à ce produit est prise idéalement sur la base d'une analyse complète de ce document et des Conditions Générales du Credit Security Plan, qui contiennent des informations complémentaires et sont disponibles gratuitement sur www.nelb.be, auprès de nos intermédiaires en assurances ou sur www.beobank.be.

Ce produit comporte certains risques inhérents aux produits de la Branche 21 tels que le risque de crédit (en cas de faillite de North Europe Life Belgium).

En cas de faillite d'une entreprise d'assurances disposant d'un agrément en Belgique, la valeur de rachat éventuelle d'un contrat de la Branche 21 tombe sous le régime de protection à concurrence de 100.000 € par personne et par entreprise d'assurances. North Europe Life Belgium SA est affiliée au système légal obligatoire belge qui vous protège en cas de faillite de North Europe Life Belgium SA dans les limites et conditions décrites sur le site <http://fondsdegarantie.belgium.be/fr>.

Le droit belge est applicable au contrat Credit Security Plan

Traitement des plaintes

Vous pouvez communiquer vos plaintes à North Europe Life Belgium SA, 2 Boulevard du Roi Albert II à 1000 Bruxelles ou par email à l'adresse nelb-complaints@nelb.be.

Les plaintes sont étudiées par le responsable de la gestion des plaintes auprès de North Europe Life Belgium SA. Celui-ci analyse votre plainte et concerte, le cas échéant, le(s) service(s) concerné(s) de North Europe Life Belgium SA, ou d'éventuelles autres personnes ou services impliquées, afin de formuler une réponse équitable à votre plainte.

Lorsque notre réponse à votre plainte ne vous satisfait pas, vous pouvez également vous adresser à l'Ombudsman des Assurances (www.ombudsman.as), situé au 35 Square de Meeûs à 1000 Bruxelles ou via fax (+32) 02 / 547 59 75 ou via email à info@ombudsman.as, sans préjudice de la possibilité d'introduire des poursuites judiciaires.

NELB SA

North Europe Life Belgium SA est une compagnie d'assurances de droit Belge agréée par la Banque Nationale de Belgique (BNB) sous le numéro de code 0956 pour pratiquer les branches vie 1a, 2, 21, 22, 23, 26 et 27.

Le siège social est situé 2 Boulevard du Roi Albert II à 1000 Bruxelles.

Tél : (+32) 02 / 789 42 00 - Fax : (+32) 02 / 789 42 01 – TVA (BE) 0403.217.320 RPM Bruxelles - www.nelb.be

Cette « Fiche Info Financière Assurance-Vie » décrit les modalités du produit à partir du 11 septembre 2021.